

*POLE CITOYENNETE ET COHESION SOCIALE
DIRECTION DES RESSOURCES ET DE L'OFFRE
MEDICO-SOCIALE*

Ref : 74617

ARRETE

Le Président du Conseil Départemental du Loiret

Arrêté fixant les tarifs 2023 du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés « SESAME AUTISME » domicilié au 57 avenue du Capitaine Jean à Saint Jean de Braye

Vu le Code de la santé publique,

Vu le Code de l'action sociale et des familles,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la publication des délibérations du Département du Loiret en date du 06 février 2023 relative au vote du budget primitif 2023,

Vu les propositions budgétaires émises par le gestionnaire pour l'exercice 2023 et transmises au Département du Loiret en date du 27 octobre 2022,

Vu le rapport budgétaire transmis par le Département du Loiret en date du 31 octobre 2023 au titre de l'année 2023,

Vu l'absence d'observations formulées par la personne ayant qualité pour représenter l'établissement,

Sur proposition du Directeur général des services départementaux,

Arrête

Article 1^{er} - Pour l'exercice budgétaire 2023, les recettes et dépenses prévisionnelles du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés « SESAME AUTISME » sont autorisées comme suit :

	Groupes fonctionnels	Montants en €	Total en €
Dépenses	Groupe I - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	6 662,00	66 667,00
	Groupe II - Dépenses afférentes au personnel	32 255,00	
	Groupe III - Dépenses afférentes à la structure	27 750,00	
Recettes	Groupe I - Produits de la tarification	66 667,00	66 667,00
	Groupe II - Autres produits relatifs à l'exploitation		
	Groupe III - Produits financiers et non encaissables		
Résultat incorporé	Excédent		
	Déficit		

Article 2 - Le prix de journée moyen 2023 du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés « SESAME AUTISME » est fixé à **132,28 € euros**. Compte tenu de la date de notification du tarif, le prix de journée est fixé à compter du 1^{er} novembre 2023 à **264,56 euros**.

Article 3 - Dans l'attente de la fixation du prix de journée 2024, le prix de journée applicable à compter du 1^{er} janvier 2024 correspond au prix de journée moyen 2023, soit **132,28 euros**.

Article 4 - La dotation globale applicable du Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés « SESAME AUTISME », 57 avenue du Capitaine Jean à Saint Jean de Braye est fixée à **66 667,00€** au titre de l'année 2023.

Article 5 - La dotation sera versée mensuellement à l'établissement, le vingtième jour du mois (R314-106).

Article 6 - Cette décision peut être contestée dans un délai d'un mois à compter de la réception de sa notification aux personnes concernées ou à compter de sa publication pour les tiers en formulant :

- un recours gracieux auprès de Monsieur le Président du Département du Loiret,
- un recours contentieux devant le Tribunal interrégional de la tarification sanitaire et sociale de NANTES, 2 place de l'Edit de Nantes – BP18529 – 44185 NANTES CEDEX 04.

Article 7 - Le Directeur général des services départementaux et le Président du conseil d'administration de l'association sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ils recevront ampliation et qui sera inséré au Bulletin Officiel du Département du Loiret.

Fait à ORLEANS, le

Pour le Président et par délégation,

Jean-Luc MONFORT
Responsable du Service Expertise financière
Pôle Citoyenneté et Cohésion Sociale

27 NOV. 2023